

## TARIFS 2026-2027

**LICENCE** : **obligatoire**. Pour les enfants qui ont déjà une licence 2026 active au moment de l'inscription, nous vous demandons de régler le montant de la licence 2027. Ainsi, le renouvellement informatique de la licence pourra se faire sans interruption dès le mois de décembre 2026.

**A régler par chèque séparément du reste (encaissé en décembre à l'ordre du Golf du Beaujolais).**

L'enfant a déjà une licence active en 2026	Renouvellement pour 2027	L'enfant n'a pas de licence active en 2026	Du 01/09/25 au 31/12 /26
Né(e) entre 2009 et 2014 inclus	25 €	Né(e) entre 2008 et 2013 inclus	31 €
Né(e) à partir de 2015 inclus	22 €	Né(e) à partir de 2014 inclus	24 €

**ASSOCIATION SPORTIVE** : Les enfants inscrits à l'école de Golf deviennent automatiquement adhérent de l'Association Sportive du golf du Beaujolais. Le montant de **l'adhésion est de 20€** (tarif junior) inclus dans le tarif Enseignement.

**ENSEIGNEMENT** : Le tarif comprend les cours, le polo de l'EDG, les pin's drapeaux, frais divers, cotisation AS.

**COTISATION CLUB** : indispensable pour accéder aux installations (practice, putting green, parcours compact, grand parcours) sauf pour le BABY GOLF. **Les tarifs ci-dessous sont réservés aux jeunes inscrits à l'EDG.** La partie enseignement et la cotisation Club se règlent séparément.

ENSEIGNEMENT (27 séances) + COTISATION CLUB	Durée cours avec PRO	(*) Parent Membre AS Golf Beaujolais	Extérieur
<b>BABY GOLF</b>	1h	220€	220€
<b>LOISIR + formule compact (&lt; 8 ans en 2027)</b>	1h30	300€ + 99€	325€ + 110€
<b>LOISIR ou PERFECTIONNEMENT + formule compact (8 ans en 2027)</b>	1h30	300€ + 199€	325€ + 220€
<b>PERFECTIONNEMENT + formule 18 trous – avant 13 ans, né(e) en 2015 et après</b>	1h30	300€ + 315€	325€ + 350€
<b>PERFECTIONNEMENT + formule 18 trous – à partir de 13 ans, né(e) en 2014 et avant</b>	1h30	300€ + 365€	325€ + 410€
<b>COMPETITION (+ 12 séances 2h) + formule 18 trous - avant 13 ans, né(e) en 2015 et après</b>	1h30 + 2h	405€ + 315€	450€ + 350€
<b>COMPETITION (12 séances 2h) + formule 18 trous - à partir de 13 ans, né(e) en 2014 et avant</b>	1h30 + 2h	405€ + 365€	450€ + 410€

\*uniquement pour les enfants ayant des parents ou des grands-parents membres du club et de l'AS.

- Les jeunes deviennent automatiquement membre du Club au moment du règlement de leur cotisation. Ils ont alors la possibilité de laisser leur matériel dans le local prévu à cet effet, avec le badge qui leur aura été donné pour identification.
- Les membres du Club bénéficient de 10% sur toutes les prestations proposées par le golf (proshop, restaurant, seaux de balles, location de chariot ...)
- Enseignement : règlement comptant (espèces, chèque ou carte bancaire) ou en 3 fois par chèques encaissés en janvier, février, mars.
- Inscription d'un 2<sup>ème</sup> enfant, réduction de 10% applicable sur le tarif enseignement, 15% pour l'inscription d'un 3<sup>ème</sup> enfant. Le tarif applicable au 1<sup>er</sup> enfant est le tarif correspondant au niveau d'enseignement le plus élevé.
- Sauf cas de force majeure apprécié par le Comité de Direction de l'AS et la Direction du Golf, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de participation durant l'année.

---

## CHARTRE ECOLE DE GOLF DU BEAUJOLAIS 2025-2026

---

Charte approuvée par le Comité de Direction de l'AS du Golf du Beaujolais :

**Anne LIANOS**, Responsable École de Golf,  
**Arnaud DELBOS**, référent, Professeur de golf  
**Jean-Marie CARNESECCHI**, vice-président et  
trésorier de l'AS

**Amélie LOCATELLI**, Responsable du Projet  
Sportif de l'Association Sportive  
**Alain FLOURENT**, Président de l'AS  
**Fred KUNEGEL**, Directeur du Golf du Beaujolais

L'inscription à l'Ecole de Golf du Beaujolais, implique un engagement mutuel, AS, Golf du Beaujolais, Parents et Enfants :

- Respect des horaires de cours. Arriver 10 min avant le début du cours.
- Prévenir l'accueil ou l'enseignant en cas d'absence,
- Se présenter à l'accueil du golf ou rejoindre le point de rassemblement (Putting Green) et signaler sa présence (un appel sera fait en début de séance),
- Dire bonjour sans oublier **d'enlever sa casquette** en saluant les personnes en arrivant au Club ou dans les zones d'entraînement,
- **Saluer et Respecter ses camarades de jeu, son coach, les bénévoles (ASBC) qui viennent aider pendant les entraînements,**
- Prendre connaissance des animations, compétitions et autres informations qui vous concernent, sur le tableau d'affichage de l'Ecole de golf,
- Vérifier son matériel avant d'aller en cours : sac avec clubs, balles, tees, relève pitch, marque balle, eau et goûter
- Les cours ont lieu, même en cas de mauvais temps (séances théoriques, règles étiquettes, vidéos),
- Porter un polo ou les couleurs du club à chaque cours et en compétition,
- Tenue correcte exigée (**jogging et tee-shirt interdits**). Pantalon, bermuda, polo, jupe et à défaut de chaussures de golf, chaussures de sport. Adapter ses vêtements à la météo pour se protéger du froid, de la pluie ou du soleil.
- Pas de casquette, de visière, de bob ou de chapeau dans le Club House,
- Nettoyer ses chaussures avant de rentrer au Club House
- Les élèves doivent avoir un comportement qui ne nuit ni à la sécurité ni au bon déroulement des séances, ainsi qu'aux activités des joueurs du club, (**on ne crie pas, on ne court pas**),
- Les élèves respecteront le matériel prêté, le parcours, et tous les espaces mis à leur disposition. Je prends soin du parcours et des infrastructures : Je relève mes pitches, je ratisse les bunkers, y compris sur les zones d'entraînement.
- Ramener ses seaux de balles vides au distributeur,
- A la fin des cours, les enfants attendent au point de rassemblement (putting green). En cas de retard de la personne en charge de récupérer les enfants, ils seront invités à rejoindre la cour intérieure ou à rester à l'intérieur du Club House,
- En situation de jeu, que ce soit amical ou compétition, le/la joueur/se s'engage à :
  - o Respecter son devoir de présentation et à revêtir les tenues de l'AS et du club,
  - o Respecter les règles de l'étiquette, s'abstenir de fumer, et ne jamais consommer de produits illégaux ou dopants
- Il est strictement interdit de jouer sur le parcours sans avoir réservé de départ

Tout élève qui ne respectera pas ces règles pourra être sanctionné par les enseignants, le responsable de l'AS ou la Direction du Golf. Les parents seront tenus informés de ces écarts.

Si malgré les avertissements, les nuisances et troubles devaient perdurer, l'exclusion des cours de l'école de golf pourra être envisagée.

**Je déclare avoir pris connaissance de la « Charte et du Règlement De l'Ecole De Golf Du Beaujolais » et l'avoir expliqué à mon enfant (nom, prénom) .....**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Noms et Signatures du (des) représentants légaux

Signature du jeune

**FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE GOLF - SAISON 2026/2027**

- Nouvelle inscription  Parent ou Grands-parents Membre AS Golf du Beaujolais  
 Réinscription. N° LICENCE : \_\_\_\_\_ (si le jeune en possède déjà une)

**Nom et prénom du jeune :**

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age à l'inscription : \_\_\_\_\_

Si connu, indiquez Index : \_\_\_\_\_ Niveau drapeau : \_\_\_\_\_

**En cas de réinscription, ne remplir que si vos coordonnées ont changé :**

Adresse :

Code postal :

Ville :

**parent 1**

**parent 2**

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Portable :

Portable :

Email :

Email :

COURS	HORAIRE	CHOIX	Montant	Règlement
BABY GOLF (4-6 ans) (cours 1h)	Samedi 11h00			Total :  à l'ordre de <b>Association Sportive (AS) Golf du Beaujolais</b>
	Mercredi 10h00			
LOISIR ou PERFECTIONNEMENT (cours 1h30)	<b>Mercredi 14h-17h</b> Cours à 14h ou 15h30 selon les inscriptions			
LOISIR ou PERFECTIONNEMENT (cours 1h30)	Samedi 9h30			
	Samedi 11h00			
COMPETITION (+ 12 séances 2h à programmer)	Mercredi 14h00			
	Samedi 11h00 (Ados)			
COTISATION CLUB	compact + practice			Total :
	parcours 18 trous			A l'ordre du <b>Golf du Beaujolais</b>
LICENCE (voir tarifs)				Par chèque à l'ordre du Golf du Beaujolais

Indiquez le choix de cours, nous ferons au mieux pour le respecter.

**Dossier complet = 3 règlements (cours+club+licence) + autorisations et charte signées**

Règlement par  chèques,  espèces, ou  CB.

---

## AUTORISATIONS

---

Je, soussigné(e), ..... responsable légal(e)  
de l'enfant (nom, prénom) .....né(e) le .....

### ❖ Autorisation médicale

- Autorise les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club du Beaujolais à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident survenant sur sa personne et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin qu'il soit transporté vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Nom et Prénom du Médecin traitant + téléphone :

.....  
.....

Le Golf du Beaujolais s'efforcera de prévenir le ou les représentants légaux dans les meilleurs délais, aux numéros suivants :

N° de portable père/mère/tuteur 1 : .....

N° de portable père/mère/tuteur 2 : .....

Nom et N° de tél d'un contact autre susceptible de vous prévenir : .....

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles) :

.....

### ❖ Déplacements

- Autorise les responsables et professeurs à véhiculer mon enfant lors des compétitions extérieures au club.

### ❖ Autorisation de filmer, photographier, exploiter l'image et diffuser l'image

- Autorise l'association sportive du Golf du Beaujolais à filmer et/ou photographier, utiliser l'image de mon enfant sur tous supports relatifs à la promotion interne et externe et ce, consentie librement et sans contrepartie, notamment financière.
- Diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet et Facebook, Instagram de l'AS de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part, adressée à l'AS du Beaujolais par mail : asbeaujolais@gmail.com

Cette révocation ne prenant effet que pour les utilisations engagées postérieurement à sa réception par (l'association ou le responsable).

Fait à ..... , le .....

Signatures du/des représentants légaux, précédées de la mention «Lu et approuvé - bon pour accord»